

AVIS DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Opération Charcoix – Concertation au titre du code de l'environnement

Par délibération du Conseil municipal n° 37 en date du 17 juin 2019, la commune du Plessis-Pâté a pris l'initiative d'organiser une concertation préalable sur le projet des Charcoix.

Cette concertation décidée en application du code de l'environnement est organisée par la commune du Plessis-Pâté, conformément aux modalités de l'article L.121-16 du même code.

Cette concertation est organisée du **lundi 8 juillet 2019** au **vendredi 6 septembre 2019** inclus soit 61 jours.

Pendant cette période, le **dossier de concertation préalable** pourra être consulté :

- Sur le **site internet** de la commune du Plessis-Pâté : <http://www.leplessispate.fr/> (Rubrique : Cadre de vie/Urbanisme/Projet Charcoix/Concertation préalable)
- Sur **support papier**, accompagné du registre de concertation à la mairie du Plessis-Pâté – Place du 8 mai 1945, 91220 Le Plessis-Pâté, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 (Fermeture le mercredi après-midi).

Le dossier de concertation sera composé des pièces suivantes :

- Un dossier présentant les caractéristiques générales du projet,
- Le formulaire de demande d'examen au cas par cas du PLU,
- Le dossier de mise en compatibilité du PLU,
- L'étude d'impact.

Pendant toute la durée de la concertation, les observations et propositions du public relatives au projet pourront être transmises :

- **Par courriel électronique**, à l'adresse suivante : concertation@leplessispate.fr
- **Sur le formulaire dématérialisé** accessible sur le site internet de la commune du Plessis-Pâté : <http://www.leplessispate.fr/> (Rubrique : Cadre de vie/Urbanisme/Projet Charcoix/Concertation préalable)
- **Par courrier postal** adressé à l'adresse suivante : Hôtel de ville – Concertation préalable opération Charcoix - Place du 8 mai 1945, 91220 Le Plessis-Pâté.
- **Directement dans le registre de concertation** accessible au public à la mairie du Plessis-Pâté – Place du 8 mai 1945, 91220 Le Plessis-Pâté, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 (Fermeture le mercredi après-midi).

Les observations et propositions réceptionnées après la date de clôture de la concertation ne pourront pas être prises en considération.

A l'issue de la concertation, la commune du Plessis-Pâté disposera d'un délai d'un mois pour en dresser le bilan, qui sera ensuite mis en ligne sans délai sur le site internet du Plessis-Pâté. Dans un délai de deux mois suivant cette publication, la commune du Plessis-Pâté mentionnera sur ce même site les mesures qu'elle juge nécessaire de mettre en place pour tenir compte des enseignements tirés de la concertation.

Le présent avis sera mis en ligne sur le site internet de la commune du Plessis-Pâté et affiché à la mairie du Plessis-Pâté, au moins 15 jours avant l'ouverture de la concertation. Un affichage complémentaire sera également effectué sur le site de l'opération des Charcoix.